

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

PROCES-VERBAL DU 22 mai 2017

SAISON 2016/2017

Présents :

Didier DECONNINCK, Michel DINEAUX, Jean-Paul DUBIER, Amine HACHELAF,

Invités :

Christian ALBE (TG), Philippe VENDRAMINI (CS)

Début de la réunion : 14h30

Il a été préalablement convenu à la demande de Philippe VENDRAMINI qu'il continuerait à apporter ses compétences et ses avis éclairés non plus en tant que membre de la Commission, mais en tant que représentant du CS invité permanent de la Commission, ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt et toute polémique.

Nous sommes ensuite passés à l'examen des comptes du passé et ceux du futur.

Exercice 2016 :

Tous les éléments financiers sont prêts à être présentés au prochain CA.

La situation prévisionnelle prévoyait un déficit important. Finalement l'exercice se termine sur un léger excédent. Cela s'explique par des dépenses liées aux JO non effectuées pour les beacheurs, une Ligue Mondiale bénéficiaire et des économies réalisées par la DTN.

A côté de cela, on note une forte augmentation de charges liées à la réforme territoriale, à l'effort consenti sur les JO et au démarrage du plan concernant les équipes de France féminines.

Il n'y a plus d'arriéré de créances des ligues d'outre-mer, deux moratoires ayant été signés.

On note aussi un dérapage des déplacements d'arbitres probablement lié aux supervisions plus nombreuses.

Les frais de carte bancaire ont été renégociés avec le crédit mutuel. Cela joue vu l'augmentation des transactions sur les paniers et l'accroissement du nombre de licenciés, donc de paniers.

Il conviendra de renégocier ces taux pour la boutique fédérale.

Quelques changements dans la méthode de comptabilisation :

- Le poste arbitrage tient compte des participations des Clubs à chaque match, ce qui a été voté à l'AG 2016.
- Les indemnités de sujétion n'apparaissent plus. Le Ministère les verse directement aux intéressés.

Afin d'améliorer les facilités de paiement pour les GSA, la Commission réitère sa demande auprès du Trésorier Général qu'il soit proposé en liaison avec le Crédit Mutuel :

- Un mode de paiement par prélèvement automatique, en une ou plusieurs fois avec échéancier pour les engagements en championnats fédéraux ou autres, et Coupes
- Un mode de paiement par carte bancaire en plusieurs fois sans frais,
- Dans le même ordre d'idées, il existe certainement au Crédit Mutuel d'autres produits dont des possibilités de payer sa cotisation en 3 fois, ce qui apporterait des facilités de trésorerie aux GSA ayant un compte dans cette banque. Ces paiements se feraient dans un nouveau panier en parallèle du panier affiliation-licences.
- Les ligues régionales et Cd pourraient utiliser ce mode de fonctionnement.

Budget prévisionnel 2017 :

Beaucoup de choses sont en suspend en raison de la période électorale et des changements de gouvernement.

La convention d'objectifs n'étant pas encore établie avec le Ministère, nous fonctionnons par acomptes. De même avec les fonctionnaires mis à disposition de la FFVB qui devraient changer de mode de rémunération.

Le Budget du même ordre de grandeur que le précédent laisse apparaître un déficit si l'on veut réaliser tout ce qui est prévu. Les JO sont remplacés par quatre compétitions majeures avec des déplacements en conséquence. Les déplacements en Ligue Mondiale ne sont plus pris en charge par la FIVB, mais par la FFVB directement, d'où l'importance de faire un résultat dans cette compétition.

L'accent est mis sur le secteur féminin qui double sa dotation, le beach avec la création d'une tournée des sables, le Volley-Ball Santé avec un label santé, et un championnat outre-mer. Pour répondre à une demande ministérielle un label citoyen devrait être créé.

Les tarifs subissent une augmentation de 2%. Nous avons suggéré d'arrondir plutôt que d'avoir des tarifs de licences des centimes.

Nous avons aussi suggéré de n'avoir qu'un seul tarif général sur lequel on pourrait appliquer des remises plus ou moins importantes pour les outre-mer.

Questions Diverses :

- Le sujet des modifications des plans comptables et analytiques et des outils budgétaires à mettre en place a été abordé. Le Trésorier Général n'y voit pas d'objection. Prévoir une réunion de travail avec la Responsable Comptable, le Trésorier Général et le Président de la CCF.
- La mise en place d'un panier spécifique aux amendes et pénalités apporterait un gain de temps notable en évitant les saisies multiples, avec l'ouverture directe des paniers par la CCS, CCSR, CCA...
- Les GSA en retard de paiement au moment des engagements en championnats début juin posent un problème de traitement de ces données et de construction des futurs championnats.

En conséquence :

Pour satisfaire aux exigences règlementaires avant les engagements définitifs en championnats, la Commission Centrale Financière demande aux Ligues la liste de leurs GSA en dette au 15 juin 2017 vis-à-vis d'elles et de leurs Comités Départementaux.

Un formulaire à compléter sera mis à disposition dans leurs espaces ligues. La Comptabilité Fédérale et de même la Comptabilité de la LNV auront la responsabilité de nous faire parvenir leurs listes respectives.

Le croisement de ces différentes listes définira les GSA autorisés à s'engager en championnats pour la saison à venir et sera communiqué à qui de droit. Toute actualisation de cette liste sera à communiquer dans les plus brefs délais à la Commission Centrale Financière pour qu'aucun GSA ne soit pénalisé indûment.

Ceci devrait être diffusé à tous : CA, CS, Ligues (anciennes et nouvelles) et Comités Départementaux.

Une prochaine réunion pourrait se tenir le, 26 juillet à 14h30 sur les outils de suivi des comptes.

Fin de la réunion à 17h30.

Le Président de la CCF
Amine HACHELAF